



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 —
 » » 6 mois, » 2 50
 Etranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.
 Prix du numéro : 5 cent.
 On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, le 27 février 1891.

AU PEUPLE SUISSE!

Chers concitoyens,

Le 15 mars prochain, les citoyens suisses auront à décider de l'acceptation ou du refus de la

Loi fédérale du 26 septembre 1890
 concernant

les fonctionnaires et employés fédéraux devenus incapables de remplir leurs fonctions.

Personne ne contestera aux comités centraux de la Société suisse d'assurance sur la vie et de la Société suisse de cautionnement mutuel, ainsi qu'à la Commission d'initiative instituée il y a quelques années en vue des pensions de retraite, le droit de contribuer à éclairer le peuple dans une circonstance aussi importante.

Nous estimons même que c'est notre devoir.

Pour juger la loi en question, il faut avant tout se demander de quelle manière elle se propose de traiter les préredits fonctionnaires et employés devenus incapables de remplir leurs fonctions.

Elle n'a d'autre but que d'autoriser l'administration fédérale à traiter ce personnel de la même manière que le fait, dans la vie ordinaire, un patron animé de sentiments d'humanité à l'égard de ses employés ou de ses ouvriers.

La loi veut aussi organiser d'une façon unitaire et d'après des principes fixes applicables à toutes les branches de l'administration fédérale ce traitement humain, déjà généralement répandu; elle veut, à cet effet, assurer d'une part aux fonctionnaires et employés invalides et à leurs familles une existence convenable, et d'autre part prendre en considération les intérêts de l'administration, tant au point de vue financier qu'à celui du service, dans la mesure commandée par les nécessités budgétaires de l'Etat.

Ce double but se trouve atteint par la loi, laquelle contient les dispositions suivantes :

1° La loi ne prévoit une pension de retraite qu'en faveur des fonctionnaires et employés de la Confédération que l'âge ou des infirmités contractées pendant leur service rendent incapables de continuer à remplir convenablement leurs fonctions et qui ont accompli

au moins quinze années de services fidèles et consciencieux dans l'administration fédérale.

L'administration seule décidera, dans chaque cas particulier, si ces conditions sont remplies, et aucun fonctionnaire ou employé, eût-il 30, 40 ans de service ou au delà, n'a le droit de réclamer une pension de retraite. Une disposition prudente de la loi prévoit aussi expressément une réduction proportionnelle ou même la suppression de la pension de retraite pour le cas où le pensionné serait occupé de nouveau, contre émoulement, à des fonctions quelconques, officielles ou privées.

Il ne se justifie ainsi nullement de vouloir comparer ce que la loi a en vue avec les pensions existant dans des Etats voisins et de prétendre que cette loi porterait un caractère antirépublicain.

Si cette loi tendait à introduire des pensions de retraite pour des gens valides, nous la combattrions avec la même énergie que nous mettons aujourd'hui à la recommander. C'est précisément pour conserver à la loi son caractère que le personnel n'a pas été appelé à contribuer par des retenues de traitement, ce qui eût pu paraître justifié à certains égards; mais le payement de contributions eût dû certainement entraîner comme équivalent le droit — au moins moral — des employés à exiger leur retraite au bout d'un certain nombre d'années de service.

2° Non seulement la loi soumet le principe de la pension de retraite à une restriction très importante, à savoir que les seuls invalides pourront toucher un traitement de retraite après quinze ans de service, au moins, mais encore le taux des pensions a été fixé dans des limites très modestes, aussi bien en ce qui concerne leur montant pour cent que leur maximum.

Dans la règle, la pension de retraite ne doit pas dépasser 25 à 50 % du traitement, ni le maximum de 2000 fr. par an. Le taux maximum est de moins du 50 % pour les traitements élevés. La loi traite ainsi, avec raison, les employés inférieurs faiblement rétribués d'une manière beaucoup plus favorable que les fonctionnaires touchant des traitements plus considérables.

Dans des cas exceptionnels, après plus de trente ans de service, la loi permet de servir une pension de retraite pouvant s'élever au maximum à 60 % du traitement annuel, sans dépasser toutefois le chiffre de 2500 fr. par an. Ici aussi le taux du maximum pour cent se trouve, pour les traitements plus élevés, sensiblement moindre que pour les petits traitements.

exigences de la situation nouvelle. Gerville lui redevenait absolument nécessaire afin d'accomplir l'œuvre à laquelle il ne pouvait plus travailler lui-même. Aussi, peu d'heures après l'accident, envoya-t-il à Blandas l'ordre de lui amener Armand qui était à peu près guéri et qui, de sa part, commençait à réclamer impérieusement congé.

On sait comment Gerville, à son tour, fut comblé de faveurs et de caresses. Il devint l'associé du patron et le véritable maître de l'usine. Tout cela avait pour but de le décider à poursuivre l'entreprise commune et à produire, d'un seul coup, un objet d'une valeur assez considérable pour les enrichir instantanément et démesurément l'un et l'autre.

Tels furent les faits, plus ou moins précis dans certains détails, qu'Armand apprit du docteur Blandas; cependant, il ne jugea pas à propos de laisser voir les soupçons qu'ils lui inspiraient. Il se borna à exprimer de rechef l'espoir que Lecardeur, qui sans doute avait obéi à quelque nécessité inconnue, ne tarderait pas à donner de ses nouvelles. Puis, afin de s'assurer le concours de Blandas, s'il en était besoin, il lui fit remettre par Martial quelques billets de mille francs, nécessaires à la marche de la maison d'Antenil. C'était tout ce que désirait le docteur, qui songeait que peut-être il n'aurait pas aussi bien réussi avec son bailleur de fonds habituel. Après s'être promis mutuellement de se communiquer au plus vite ce que chacun d'eux apprendrait au sujet de l'absent, on se sépara en se donnant les témoignages d'une bienveillance réciproque.

Armand, rendu à lui-même, n'en était pas moins inquiet. Plus il réfléchissait, plus il était convaincu que son associé était parti avec la ferme intention de ne plus revenir. Homme

Exceptionnellement aussi, la retraite peut être remplacée par une somme payée une fois pour toutes et équivalant, au maximum, au double du traitement annuel, mais sans pouvoir dépasser une somme représentant une rente annuelle de 480 fr. au plus.

3° Vu les limites modestes qu'elle pose, la loi n'entraînerait pour la Confédération qu'une dépense relativement minime (pour l'Administration des postes, par exemple, seulement 130,000 fr. par an, c'est-à-dire environ un pour cent du montant total des traitements).

4° Cette dépense se trouverait plus que compensée par le gain en puissance de travail et en initiative, qu'assurerait nécessairement à l'Administration le remplacement d'invalides par des employés jeunes et capables.

5° Comme il a été dit, la loi favorise dans une plus grande mesure les employés subalternes et son acceptation profiterait surtout au personnel peu rétribué. Comme preuve de ce que nous avançons, nous citerons les chiffres suivants, relatifs à l'Administration des postes, laquelle comprend à elle seule le 80 % du personnel total de l'Administration fédérale.

A la fin de l'année 1890, parmi les fonctionnaires et employés postaux, il y en avait avec un traitement annuel :

Jusqu'à fr. 1000	2262	soit 33,12 %
au delà de » 1000 à 1500	2237	» 32,77 %
» » 1500 » 2000	1107	» 16,21 %
» » 2000 » 2500	405	» 5,93 %
» » 2500 » 3000	292	» 4,28 %
» » 3000 » 3500	301	» 4,40 %
» » 3500 » 4000	168	» 2,46 %
» » 4000	57	» 0,83 %

Total, 6829 ou 100,00 %

Il résulte du tableau ci-dessus que la très grande majorité du personnel postal perçoit des traitements qui ne lui permettent absolument pas de faire des économies suffisantes pour la vieillesse; il serait donc souverainement injuste de rejeter la loi et de faire souffrir des suites de ce rejet la grande majorité par le motif qu'il existe une infime minorité de fonctionnaires pour lesquels, vu leurs traitements élevés, la nécessité de pensions de retraite ne serait peut-être pas absolue. Dans les administrations fédérales autres que la poste (télégraphes, péages, militaire, etc.), il existe par rapport aux traitements des conditions analogues à celles sus-énumérées.

de plaisir et de dépense avant tout, Lecardeur, sous l'inspiration d'une femme peu estimable qui le dominait, était capable des plus mauvaises actions.

Pendant le reste de la journée, Armand descendit plusieurs fois dans les bureaux pour s'informer s'il n'était pas arrivé quelque lettre à son adresse. Rien n'arriva, et, sur le soir, il se rendit rue du Cherche-Midi chez les dames Gobin.

Le cœur lui battait avec violence en montant l'escalier. Il ne pouvait, en dépit de lui-même, oublier les idées de Stanislas à l'égard de sa sœur, et il se demandait comment Mariette allait prendre la nouvelle désastreuse qu'il venait lui apporter.

Il trouva la mère et la fille dans leur petit salon, où déjà toute trace de leur récente absence avait disparu, et il fut accueilli, surtout par Mariette, de la manière la plus gracieuse; mais sa pâleur et la consternation peinte sur son visage ne tardèrent pas à attirer l'attention de la jeune fille.

— Mon Dieu! qu'avez-vous donc, monsieur de Gerville? demanda-t-elle; on dirait qu'il est arrivé un malheur!

— Un malheur! oui, répondit Armand en se laissant tomber sur le siège qu'on lui offrait.

Et il raconta comment Lecardeur avait disparu en emportant le gros diamant qui constituait leur fortune à tous.

— N'est-ce que cela? dit Mariette en souriant.

— Quoi! mademoiselle, ne comprenez-vous pas quel changement cet acte inqualifiable peut produire dans mon sort... et dans le vôtre?

— Un changement? Moi, je n'en vois pas.

— Ma situation va redevenir modeste... précaire même! Mariette regarda sa mère.

vendre :
 ger à 4 trous. On pourrait du bois de toute espèce. Joseph GEISENHOF, proche de e. vendre un char à bras [111]

ENDRE
 mille pieds de join et re-qualité. Vaste écurie. GILLARD, entrepreneur, à [741]

ENDRE
 bois de construction loc ou par parties de 20 à 130 belles lattes, aussi par l'acheteur. Terme de payer à M. MENOU, aubergiste, [107]

louer :
 de 3 chambres, cuisine S'adresser à Jean ANDREY, [112]

LOUER
 te, une jolie boulangerie d'épicerie et mercerie au centre du village, avec le. Bureau du journal. [95]

louer :
 sbiilles, à Bulle, un ap-second étage. [693]

LOUER
 avril prochain, 2 chambres ablement meublées et situées idi. Magasin Remy & Cie. [35]

louer :
 ne précédemment la pro-AYER, au village de Riaz, de passé onze poses. Les à la Maison de Ville de di 6 mars prochain, un soir, sous de favorables dresser au notaire MEMOUD, [104]

vendre :
 sur ressorts avec échel-et. Bureau du journal. [114]

cherche une
re meublée
 préférence aux environs de avec ou sans pension. [105] res au bureau du journal.

ne d'un certain âge, sachant faire la cuisine r de bons renseignements, esements ou maisons parti- aussi en journée. [113] Bureau du journal.

TOUT ÉLOGE
 EST SUPERFLU, EN PRÉSENCE
 es succès éclatants ob- nus depuis plus de 25 ns, dans le traitement de OUTTE, RHUMATISMES, éralgies et Douleurs de toute dure, avec le véritable

AIN-EXPPELLER
 à L'ANCRE
 est pourquoi nous nous ornons à rappeler, que le roduit authentique est ujours revêtu de la mar- ue « Ancre ». Le Pain- xpeller se vend dans la plupart des pharmacies, e flacon 1 fr. et 2 frs. F. AD. RICHTER & Cie., lten (Suisse), Rudolstadt, New-York, 310 Broadway, Londres E.C.

bonne truie
 z Théophile Risse, au Ber- ars. [103]

à vendre.
 join et regain première er sur place ou à distraire. r, huissier, à Vaulruz. [84] enz, imprimeur-éditeur.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 46

LE SECRET DU DIAMANT

PAR
 ÉLIE BERTHET

Son projet était de profiter de l'occasion pour rester seul maître du secret du diamant. Il comptait s'emparer du « livret noir » et se croyait assez fort en chimie pour employer les recettes que contenait le manuscrit. Après le succès, Armand pouvait repartir : on trouverait bien moyen de débarrasser de lui. Afin d'avoir le temps d'agir, Lecardeur avait recommandé à Blandas de faire traîner la guérison le plus possible.

Nous savons comment il réalisa son plan. Possesseur du précieux manuscrit, il s'était empressé de mettre à exécution les procédés du bossu François Godard pour la fabrication du diamant. Tout alla bien d'abord; mais, au moment où il se croyait sûr de réussir, l'explosion d'un tube métallique lui avait mutilé la main et l'avait estropié pour le reste de sa vie.

Au milieu de ses atroces souffrances, il comprit aussitôt les

Après cet exposé de la situation de fait, nous espérons que la majorité du peuple suisse répondra le 15 mars prochain

OUI

et assurera ainsi l'entrée en vigueur d'une loi qui doit son origine à des sentiments d'humanité et de vraie démocratie, qui assure d'une manière modeste l'avenir de ceux qui, devenus invalides après toute une vie de fidélité au devoir avec des appointements généralement faibles, tomberaient, dans beaucoup de cas, à la charge des communes ou de la charité publique si l'administration ne se préoccupait pas de leur sort, qui rend en même temps possible, dans l'intérêt de l'Etat, le renouvellement et le rajeunissement des forces destinées à travailler pour lui, qui, en un mot, résout dans l'intérêt de la chose publique une question importante, à l'ordre du jour depuis des années.

Lausanne, février 1891.

Pour la Commission d'initiative concernant la question de la Caisse de retraite :
Le Président, C. DELESSERT.
Le Secrétaire, E. DE WEISS.

Bâle, février 1891.

Pour le Comité central de la Société suisse d'assurance sur la vie :
Le Président, M. JENNY.
Le Secrétaire, A. REGENASS.

Pour le Comité central de la Société de cautionnement mutuel des fonctionnaires et employés fédéraux :
Le Président, L. CACHEMAILLE.
Le Secrétaire, L. BIDEAU.

NOUVELLES SUISSES

Postes. — Le bénéfice des postes pour 1890 est de 2,271,361 francs. Le budget ne prévoyait qu'un excédent de 1,559,000 francs.

Zurich. — L'autre jour, on a transporté d'une rive à l'autre du lac de Zurich, sur un camion à quatre chevaux, un énorme sapin. Maintenant, on fait sur la glace des prouesses équestres. M. Girardet, du manège de St-Jacob, a fait dimanche dernier, avec quelques-uns de ses élèves, une cavalcade de Zurich à Küsnacht, puis de Büsnacht à Bendlikon. Au début, les chevaux étaient méfiants et n'avancèrent qu'avec prudence ; mais bientôt, complètement rassurés, ils allongèrent l'allure, si bien que la course finit par une belle galopade.

Un incendie a détruit à Basserstorf l'usine de MM. Schwarz et Co; deux pompiers ont été blessés et transportés à l'hôpital.

Vaud. — Un habitant de Corcelles était occupé avec ses deux fils à abattre un chêne. A la chute de celui-ci, le plus jeune des enfants, âgé de 13 ans, fut atteint par une branche à la tempe et tué net.

Neuchâtel. — Le recensement de la ville de Neuchâtel donne les chiffres suivants : Total de la population : 16,850 habitants, dont 14,189 protestants, 2550 catholiques, 92 israélites et 14 personnes inscrites dans la rubrique « religions diverses. »

Au point de vue de la nationalité, il y a 6362 Neuchâtelois, 8174 Suisses d'autres cantons et 2214 étrangers.

— Quoi qu'il advienne, monsieur de Gerville, dit la vieille dame, n'êtes-vous pas toujours un homme d'intelligence et de cœur ?

— Sans compter, reprit Mariette gaiement, que je ne serai pas fâchée de faire un peu la nique à mon méchant frère Stanislas.

Armand, transporté de joie, saisit la main de Mariette et la couvrit de baisers.

Bientôt on cessa de parler de l'événement et un innocent verbiage d'amoureux remplaça ce sujet de conversation, pendant que Mme Gobin, abattue par la souffrance, sommeillait à demi dans son fauteuil.

XXVII

A BRUXELLES

Plusieurs jours se passèrent encore sans nouvelles. Armand se demandait sans cesse ce qu'il devait faire ; mais le cas était d'une nature particulièrement délicate. Il ne pouvait se confier à personne, ni surtout recourir à la justice. D'autre part, où chercher son associé infidèle, avec quelque espoir de le retrouver ? Comment aussi abandonner cette importante usine, dont il était un des chefs et qu'il commençait à rendre prospère ? D'ailleurs, il passait maintenant toutes ses soirées auprès de sa chère et bien-aimée Mariette, et ce bonheur pouvait compenser pour lui la perte d'une immense fortune.

Un soir, à l'heure où les bureaux de l'usine allaient se

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — On annonce la mort du doyen des francs-maçons de France, M. Quénet, président de la loge de Dunkerque. Le Convent maçonnique de 1889 lui avait décerné une médaille d'or pour les services rendus à la franc-maçonnerie.

— Le banquier Alary de la place Boieldieu, à Paris, a pris la fuite laissant un gros passif ; sa caisse, ouverte d'office, ne renfermait pas un centime.

— Une nouvelle secousse de tremblement de terre qui a duré 3 secondes a renversé ce qui restait debout du village de Gourya (Algérie).

Allemagne. — Le ministre de l'instruction publique et des cultes de Prusse vient d'envoyer aux présidents supérieurs des provinces une ordonnance réglant la vente par les pharmacies du remède du docteur Koch, remède qui prend désormais le nom officiel de *Tuberculinum Kochii*.

D'après cette ordonnance, les pharmaciens devront renvoyer au docteur Libbertz, à Berlin, les flacons qui ne seraient pas vendus dans l'espace de six mois. Le docteur Libbertz les échangera sans frais contre de nouveaux flacons.

Un centimètre cube de la lymphé coûtera 6 marcs et 5 centimètres, 25 marcs.

Angleterre. — L'enquête relative au crime de Whitechapel a été reprise. Elle n'a encore relevé aucun fait probant contre l'accusé. Il semblerait même plutôt que les déclarations de Sadler sont conformes à la vérité.

Autriche-Hongrie. — Un horrible accident s'est produit à Szent Tamas (Hongrie). Une bande de loups a assailli en route l'attelage du traîneau dans lequel le curé grec oriental de cette localité se rendait dans un village avoisinant. Les chevaux effrayés s'emballèrent, et l'infortuné curé, lancé hors du traîneau, fut la proie des loups affamés.

— Un officier a été tué à coups de couteau, dans la Lazarethgasse, à Vienne. L'auteur du crime est inconnu.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 23 février 1891. — On prend un arrêté mettant le ban sur toutes les étables de la commune de Cormérod (Lac), où a été constatée l'apparition de la fièvre aphteuse.

— Il est rendu un arrêté fixant le taux de la cotisation en faveur de la caisse d'assurance du bétail pour 1890 à 10 cent. par 100 fr. de la valeur du bétail assuré en 1891, et modifiant l'art. 2 de l'arrêté d'exécution du 23 janvier 1889, en ce sens que l'opération de taxation aura lieu pendant la seconde quinzaine du mois d'avril au lieu de la première quinzaine de mars.

— On approuve le projet de répartition aux incendiés de Broc, et des remerciements seront adressés au préfet de la Gruyère et au Comité de répartition pour le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés dans la circonstance.

— La commune de Morat est autorisée à vendre un immeuble.

fermer et où Gerville se disposait à faire sa visite quotidienne rue du Cherche-Midi, Martial entra dans le laboratoire, en tortillant entre ses doigts un chiffon de papier assez sale, tout maculé de timbres et plié en forme de lettre.

— Voici, monsieur, dit-il, quelque chose qui vient d'arriver pour vous... Du moins, je le suppose, car l'adresse est presque illisible... Je crois cependant reconnaître l'écriture du patron.

— Est-ce possible?... Donnez vite... Elle arrive d'Amsterdam, sans doute ?

— Non, monsieur... de Bruxelles ; mais c'est sur la route, comme on dit.

Armand se hâta de déchirer l'enveloppe ; il en retira un billet qui contenait ces mots :

« Venez vite à mon secours, on tout est perdu. »

LECARDEUR.

Bruxelles, hôtel d'Espagne, rue Sainte-Gudule.

Ce billet était daté de deux jours auparavant, le temps ayant manqué sans doute pour le jeter à la poste de manière à ce qu'il pût partir le jour même où il avait été écrit.

Armand demeura pensif. Le caissier lui demanda timidement :

— Cette lettre contiendrait-elle de mauvaises nouvelles du patron ?

— Voyez vous-même, répondit Armand en lui tendant le papier.

Martial lut rapidement à son tour.

Grand Conseil. — Le Grand Conseil s'est réuni mercredi sous la présidence de M. Wuilleret, pour discuter le projet de loi cantonale sur les poursuites et faillites. M. Chassot est rapporteur.

Evêché. — Malgré toutes les résistances de M. Deruaz, curé de Lausanne, le Saint-Père a exigé sa soumission pour l'acceptation de la charge d'évêque de Lausanne et Genève.

M. Deruaz a donné enfin son consentement par dépêche télégraphique.

Le pape l'appelle à Rome au plus tôt. Il recevra la consécration épiscopale dans la ville éternelle.

M. Deruaz annonce sa prochaine arrivée.

Université de Fribourg. — Nous avons sous les yeux le catalogue de l'Université pour le semestre d'hiver 1890-91, renfermant les noms des professeurs et étudiants. Les facultés de théologie, de droit et des lettres comptent en tout 38 professeurs et 138 étudiants. Au nombre de ces derniers, nous remarquons 104 Suisses (dont 25 Fribourgeois, 22 Lucernois, 16 St-Gallois), 26 étudiants de l'empire d'Allemagne et 8 d'autres pays étrangers. La faculté de théologie a 64 élèves, celle de droit 46 et celle des lettres 28.

Horticulture. — La Société fribourgeoise d'horticulture a décidé d'établir, ce printemps, un concours de vergers dans le district de la Veveysse.

Les propriétaires et fermiers désirant concourir sont priés de s'annoncer jusqu'au 1^{er} avril auprès du secrétaire, M. Blanc-Dupont, à Fribourg. Vers la fin avril un jury, composé de trois personnes, ira examiner les vergers inscrits et donnera des notes ou points de 1 à 10 : a) la propreté du sol ; b) la fumure des arbres ; c) la forme de la couronne ; d) l'élagage des arbres ; e) le nettoyage ; f) le badigeonnage ; g) l'alignement des arbres ; h) la valeur du verger et, i) pour l'ensemble.

Dans le courant de mai ou de juin, une délégation, de la société se rendra à Châtel, pour distribuer des primes ; celles-ci consisteront, selon le mérite, en primes avec tableau d'honneur, en premières, secondes, troisièmes primes et mentions honorables. Les primes consisteront en argent ou en outils d'arboriculture.

Pour que les propriétaires sachent bien ce que la société demande et la manière de faire les travaux exigés, il sera donné, les jours suivants, des conférences publiques et gratuites :

Le lundi 3 mars, à 9 heures du matin, à Attalens ; à 2 h. après midi, à Remaufens ; le mardi, à 9 h. du matin, à Châtel-St-Denis ; le mercredi, à 9 h. du matin, à Semales ; à 2 h. après midi, au Crêt ; le jeudi, à 9 h. du matin, à St-Martin.

Le public est prié d'assister à ces conférences qui se donneront pour chaque commune dans la salle d'école des garçons.

Communiqué.

GRUYÈRE

Fromagers. — Dans sa séance du 26 courant, le comité de la Société cantonale des fromagers a décidé de faire donner par son secrétaire, M. Aug. Barras, à Bulle, une série de conférences sur les épreuves et essais pratiques du lait. A ces conférences sont tout spécialement invités les fromagers de

— On dirait, reprit-il, qu'il se passe quelque chose par là-bas !

— Je le crois aussi... et je vais partir cette nuit même pour Bruxelles... Monsieur Martial, vous gérerez la maison en mon absence... Du reste, je ne serai pas longtemps, moi, sans vous écrire.

Quelques instants plus tard, Armand, un sac de nuit à la main, montait dans une voiture. Mais, avant de gagner la gare du Nord, où il comptait prendre le train du soir, il voulut dire adieu à Mariette et à sa mère, leur expliquer ce départ précipité, et il se fit conduire rue du Cherche-Midi.

Les dames Gobin l'attendaient, selon l'habitude de chaque jour, et elles furent bien surprises d'apprendre qu'il allait se mettre en route. Il leur montra la lettre singulière qu'il venait de recevoir.

— Tout cela me fait peur ! dit Mme Gobin ; je vous conseille, monsieur de Gerville, d'être sur vos gardes... Quel malheur que notre Stanislas ne sera pas là pour vous accompagner !

— Je supplie notre ami d'être prudent, dit Mariette à son tour ; réellement cette lettre inspire une extrême défiance... Voyez, on dirait qu'elle a été écrite furtivement, à la hâte, sur le premier morceau de papier venu... L'écriture en est tremblée, presque illisible, et elle est tellement chiffonnée qu'elle a dû, à un certain moment, être froissée dans la main.

— Tout cela est vrai, mademoiselle, dit Armand ; et peut-être, lorsque M. Lecardeur l'a écrite, était-il sous l'impression de quelque événement extraordinaire... Raison de plus pour que je m'empresse d'aller voir par moi-même de quoi il

la montagne et de la p...

fixées comme suit :

A Cerniat, le lundi...

matin, à l'auberge...

A Charmey, le même...

midi, à l'hôtel du Sap...

Sourds-muets...

de Bulle en faveur de...

enfants sourds-muets...

429 fr.

Mort au...

On commente beau...

France les statistique...

gneau a communiqué...

sur le faible accroiss...

çaise. Un problème u...

réflexions des morali...

un débat s'est ouvert...

volumineuse brochure...

le docteur Thulié, M...

solution. Et comme...

c'est-à-dire à des gen...

dans l'abstrait, qui ve...

connaître les termes...

nous fait pas longtem...

ment : « Haro sur le...

l'accroissement de la...

mes aux ménages aye...

tablir un impôt sur...

sont pas nouvelles ; e...

rables. Hérodote ne...

que le roi des Perses...

sents à ceux de ses s...

fants ? De nos jours,

de sang français, s'il

enfants en moyenne,

une loi concédant, en

acres de terre à tout

vivants.

Pourquoi ne pas in...

assurément plus facil...

der, comme un certa...

liques, la réforme de...

Viel-Castel avait résu...

tout ce que l'on peut...

civil français. « L'an...

régime actuel fait de...

léances stériles qui...

état de choses désori...

vaut reprendre pied,

terrain réellement pr...

n'y a pas d'argent au...

instituer, que l'on es...

cation stricte de la l...

familles de sept enf...

conseille au fisc de j...

veillant sur la situat...

Il est de fait que l...

notre organisation

Delaferrière allait n...

— sans précédent. C...

considération dont i...

Grand Conseil s'est réuni le M. Wuilleret, pour male sur les poursuites porteur.

Les résistances de M. Saint-Père a exigé sa de la charge d'évêque

son consentement par u plus tôt. Il recevra s la ville éternelle. maine arrivée.

g. — Nous avons sous ersité pour le semestre s noms des professeurs théologie, de droit et 8 professeurs et 138 derniers, nous remar- bourgeois, 22 Lucern- ts de l'empire d'Alle- ngers. La faculté de droit 46 et celle des

Société fribourgeoise air, ce printemps, un strict de la Veveyse.

ers désirant concourir au 1^{er} avril auprès du Fribourg. Vers la fin s personnes, ira exami- donnera des notes ou té du sol; b) la fumure ouronne; d) l'élagage ; f) le badigeonnage; la valeur du verger et,

de juin, une délégation, el, pour distribuer des selon le mérite, en pri- n premières, secondes, honorables. Les pri- en outils d'arboricul-

achent bien ce que la e de faire les travaux s suivants, des confé-

s du matin, à Attalens; ns; le mardi, à 9 h. du mercredi, à 9 h. du ma- midi, au Crêt; le jeudi,

r à ces conférences qui omme dans la salle Communiqué.

ERE

a séance du 26 courant, onale des fromagers a son secrétaire, M. Aug. de conférences sur les du lait. A ces conféré- nautés les fromagers de

e passe quelque chose par is partir cette nuit même l, vous gérerez la maison en ai pas longtemps, moi, sans

Armand, un sac de nuit à la Mais, avant de gagner la rendre le train du soir, il à sa mère, leur expliquer ce nire rue du Cherche-Midi. s, selon l'habitude de chaque s d'apprendre qu'il allait se la lettre singulière qu'il ve-

Mme Gobin; je vous con- tère sur vos gardes... Quel nera pas là pour vous accom-

prudent, dit Mariette à sou pire une extrême défiance... ite furtivement, à la hâte, er venu... L'écriture en est lle est tellement chiffonnée ment, être froissée dans la

oiselle, dit Armand; et peut- rite, était-il sous l'impres- rdinaire... Raison de plus voir par moi-même de quoi il

la montagne et de la plaine. Les deux premières sont fixées comme suit :

A Cerniat, le lundi 2 mars, dès 8 1/2 heures du matin, à l'auberge communale;

A Charney, le même jour, dès 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel du Sapin. (Communiqué.)

Sourds-muets. — La quête faite dans la ville de Bulle en faveur du fonds des bourses pour les enfants sourds-muets a produit la belle somme de 429 fr.

VARIÉTÉS

Mort aux célibataires !

On commente beaucoup depuis quelque temps en France les statistiques cruelles que M. le docteur Lagneau a communiquées à l'Académie de médecine sur le faible accroissement de la population française. Un problème urgent et délicat s'impose aux réflexions des moralistes et des législateurs. Déjà, un débat s'est ouvert dans la presse. Dans une assez volumineuse brochure, précédée d'une préface de M. le docteur Thulié, M. Delaferrière prétend offrir une solution. Et comme il s'adresse à des Français, c'est-à-dire à des gens qui n'aiment guère spéculer dans l'abstrait, qui veulent préciser les questions, en connaître les termes concrets, M. Delaferrière ne nous fait pas longtemps attendre son cri de ralliement : « Haro sur le célibataire. » Il propose pour l'accroissement de la population de donner des primes aux ménages ayant de nombreux enfants et d'établir un impôt sur les célibataires. Ces idées ne sont pas nouvelles; elles sont anciennes, même vénérables. Hérodote ne nous apprend-il pas, en effet, que le roi des Perses envoyait chaque année des présents à ceux de ses sujets qui avaient le plus d'enfants? De nos jours, au Canada, où les familles, — de sang français, s'il vous plaît — ont de six à sept enfants en moyenne, le Parlement de Québec a voté une loi concédant, en toute propriété, un lot de cent acres de terre à tout Canadien ayant douze enfants vivants.

Pourquoi ne pas imiter ces exemples? Ce serait assurément plus facile et moins vain que de demander, comme un certain nombre de publicistes catholiques, la réforme des lois sur l'héritage. Avant eux, Viel-Castel avait résumé dans une formule saisissante tout ce que l'on peut objecter à cette partie du code civil français. « L'ancien régime faisait des aînés; le régime actuel fait des fils uniques. » Ce sont là doléances stériles qui ne prévaudront pas contre un état de choses désormais adéquat aux mœurs. Mieux vaut reprendre pied, avec M. Delaferrière, sur un terrain réellement pratique. On lui représente qu'il n'y a pas d'argent au budget pour les « primes » à instituer, que l'on est réduit à marchander l'application stricte de la loi du 29 nivôse an XIII sur les familles de sept enfants. C'est ici que M. Delaferrière conseille au fisc de jeter un regard attentif et... malveillant sur la situation des célibataires.

Il est de fait que les célibataires bénéficient, dans notre organisation sociale, d'une tolérance — M. Delaferrière allait nous faire dire : d'une impunité — sans précédent. Qu'ils se souviennent du peu de considération dont ils jouissaient jadis, des traitements fâcheux qu'ils devaient subir!

A Sparte, par exemple, les femmes pouvaient se saisir des célibataires, les trainer nus dans les tem-

s'agit. Comme l'heure pressait, il ne tarda pas à prendre congé. On lui recommanda d'écrire tous les jours et de ne pas épargner les dépêches télégraphiques au besoin. Puis, après avoir embrassé bien affectueusement la mère et la fille, il regagna la voiture qui l'attendait à la porte.

Il voyagea toute la nuit et le voyage s'accomplit sans incident. Malgré les facilités du trajet et le confort des wagons de la ligne du Nord, il n'eut aucune velléité de sommeil, tant il était préoccupé de ce qu'il allait voir et apprendre au terme de la route. Il arriva à Bruxelles dans les premières heures de la journée suivante, et se fit conduire à l'hôtel d'Espagne où il comptait lui-même prendre gîte.

Cet hôtel, situé dans le quartier qui avoisine la belle église de Ste-Gudule, était vaste et recevait habituellement un grand nombre de voyageurs, bien qu'on y pût vivre sans contrôle gênant.

A cette heure matinale, la maison était silencieuse et, dans le salon servant de bureau, il n'y avait derrière le comptoir qu'une jeune femme encore mal éveillée. Armand ayant demandé une chambre, on lui assigna un numéro, auquel un garçon, de mine fûtée, qu'un coup de timbre venait d'appeler, se disposa à le conduire. Mais, avant de suivre son guide, il s'informa si un voyageur français, nommé Lecardeur, se trouvait dans la maison.

« Nous n'avons personne de ce nom, répliqua l'employée; attendez pourtant... Je vais voir si parmi les nouveaux arrivés... »

Elle se mit à consulter le registre de l'hôtel, où étaient consignées les entrées et les sorties des voyageurs.

ples d'Hercule et leur infliger une correction sévère. Platon voulait qu'on les condamnât à une amende. A Rome, sous la République, les lois imposaient aux célibataires une certaine amende, sans préjudice de mesures exceptionnelles : ainsi, après le siège de Veïes, Camille força les célibataires à épouser les veuves des citoyens morts en défendant la patrie. Sous Auguste, les citoyens romains qui avaient trois enfants étaient exempts de toute charge; les célibataires payaient pour eux; il y avait encore la loi papinienne qui déshéritait les célibataires. Au Canada, on traquait les vieux garçons, en leur défendant la chasse, la pêche et même le commerce; on leur rendait la vie aussi misérable que possible.

En France, on trouverait aussi des précédents, plus doux, il est vrai, et beaucoup moins vexatoires; l'article 26 du décret du 13 janvier 1791 plaçait les célibataires, à l'égard de l'impôt, dans une classe supérieure à celle de leur loyer; le décret du 20 février 1793 réduisait de moitié les secours à leur accorder en cas de sinistres ou fléaux publics; la loi du 7 thermidor an II majorait d'un quart les contributions des célibataires au-dessus de trente ans; la loi du 3 nivôse an VII surélevait de moitié la valeur imposable de leur loyer. Il n'est pas jusqu'aux Hovas qui n'aient aperçu dans le célibat un danger public : ils avaient inscrit dans leur constitution un article déclarant que tout homme pas marié est mineur.

Et puisque nous parlons de Rome, à propos des célibataires, signalons à M. Delaferrière cette anecdote qu'il a certainement lue dans les classiques et qu'il a eu tort d'oublier, car elle vient à l'appui de sa thèse : un citoyen romain qui avait rendu d'éminents services à la chose publique entre un jour, étant au déclin de l'âge, dans une assemblée. Tous les assistants s'étaient levés avec respect, sauf un jeune Romain qui ne pouvait, du reste, invoquer aucun titre à la préséance. Comme on lui demandait la raison de cette attitude : « Je n'ai point témoigné de respect à cet homme, dit-il, parce qu'il n'a pas d'enfants qui puissent plus tard me rendre le même hommage. »

On voit que M. Delaferrière n'est pas le premier à prêcher sa croisade. En résumé, il demande : qu'on encourage les familles nombreuses par des primes, des faveurs, sous formes de détaxes, de bourses, de récompenses; qu'on simplifie les formalités matrimoniales; qu'on organise l'assistance médicale dans les campagnes; qu'on ne laisse point les jeunes filles dans une ignorance complète des devoirs imposés par l'hygiène aux jeunes mères comme on le fait encore par un sentiment de pudeur excessif. Pour tout cela, il faudra de l'argent : un impôt sur les hommes non mariés le donnera ! S'ils se révoltent, on demandera au Théâtre-Français de venir à la rescousse de M. Delaferrière en remettant à la scène le *Vieux Célibataire*, de Collin d'Harleville, comédie très morale, sinon très bien rimée, où l'on entend des vers comme ceux-ci :

...Il faut se marier, Riche ou non : et tenez, je m'en vais vous parier Que, si quelqu'un offrait au plus pauvre des hommes Un hôtel, un carrosse avec de grosses sommes, Pour qu'il vécut garçon, il dirait : « Grand merci ! Plutôt que d'être riche, et que de l'être ainsi, J'aime cent fois mieux vivre au fond de la campagne, Pauvre, grattant la terre auprès d'une compagne. » ...C'est une triste chose, au fait, qu'un vieux garçon.

(Le Temps.)

— Je disais bien... personne, reprit-elle enfin. Armand était très perplexé. Se pouvait-il qu'il fût victime d'une coupable intrigue ou d'une grossière plaisanterie ? Toutefois, il songea que Lecardeur, craignant d'être poursuivi, n'avait peut-être pas voulu donner à l'hôtel son nom véritable.

Il insista donc et décrivit la personne de son associé, très reconnaissable, vu qu'il avait reçu depuis peu une opération chirurgicale au bras gauche et ne devait pas en être encore complètement guéri.

Mais l'employée ne se souvenait pas, ou ne voulait pas se souvenir, qu'il y eût dans la maison un voyageur de ce genre. Elle promit seulement de s'informer auprès de la patronne, qui n'était pas encore descendue, et qui pourrait seule donner des renseignements positifs à cet égard.

Armand, impatient, allait peut-être poser des questions plus pressantes, quand il remarqua que le garçon chargé de le conduire à sa chambre, lui adressait des signes furtifs.

Sans trop savoir pourquoi, il n'insista plus, et après avoir donné son nom pour qu'on l'inscrivit sur le registre de l'hôtel, il quitta le bureau.

A peine fut-on hors de la salle, que le garçon d'hôtel, qui s'était chargé de son sac, se rapprocha de lui et dit à voix basse :

— Vous vous appelez monsieur de Gerville, et vous venez à Bruxelles d'après une lettre qui a dû vous arriver hier dans la soirée à Paris ?

— C'est vrai. Comment pouvez-vous savoir ?...

— J'ai moi-même porté cette lettre à la poste et, si on s'en doutait, je serais renvoyé sans rémission... Mais vous,

FAITS DIVERS

Un canon effroyable. — Le gouvernement des Etats-Unis a autorisé les essais, au port Sheridan, d'un canon de neuf pieds et demi de long, qu'on dit capable de projeter des obus chargés à la dynamite à une distance de 8 kilomètres, et cela mille fois, coup sur coup, sans craindre le surchauffement.

Le caractère de ce canon est l'emploi d'acide carbonique liquéfié, qui est fourni automatiquement sur toute la longueur de l'âme du canon au moment où le coup part, et qui non seulement absorbe en passant à l'état gazeux la chaleur qui se produit, mais sert de réfrigérateur une fois le coup parti.

Un pasteur, s'adressant un dimanche à son nombreux auditoire, s'exprimait ainsi : « Il y a trois sortes de gens qui assistent à mon sermon : des étudiants, des jeunes filles et des militaires. Les étudiants viennent pour écouter ma prédication; les jeunes filles pour voir les étudiants, et les militaires pour voir les jeunes filles. »

Dialogue entre deux pioupioux en goguette :

— Quelle heure est-il ?

— Huit heures.

— Huit heures !... dépêchons-nous ; nous ne serons jamais souls pour l'appel du soir.

Mercuriale du marché de Bulle du 26 février 1891.

	De	à	
Froment (Halle)	20	50	21
Avoine »	18	50	19
Pommes de terre	—	90	1
Œufs (le compte)	—	60	—
Pain blanc	—	18	—
Beurre	1	30	1
Fromage gras (détail) »	—	1	10
Fromage maigre »	—	50	—
Fromage blanc (sérac) »	—	15	—
Bœuf	—	75	—
Veau (poids vif)	—	43	—
» (de boucherie)	—	65	—
Mouton	—	70	—
Porc gras (poids vif)	—	53	—
Foin	2	20	2
Regain	3	—	3
Paille	2	—	2
Foyard (3 stères = 1 moule)	28	—	32
Sapin	20	—	25

Foulards tout soie imprimés, de 2 fr. 10 à 7 fr. 15 par mètre, expédie franco, par coupes de robes et pièces entières, G. Henneberg, dépôt de fabrique de soie, à Zurich. Echantillons par retour du courrier, franco. [285]

Aux personnes anémiques.

St-Moritz (Engadine), le 15 janvier 1889. A Monsieur Fréd. Golliez, pharmacien, à Morat.

J'ai recommencé la cure de votre Cognac ferrugineux et je ne puis assez vous remercier pour ce précieux remède; je me sens tout à fait rétablie. C'est un vrai service à rendre aux personnes anémiques que de leur recommander cet inestimable remède; pour moi, je le mets au-dessus des eaux ferrugineuses. Votre reconnaissante et très obligée (signé) C. de Launay.

Demandez dans les pharmacies le véritable Cognac Golliez pour éviter les contrefaçons sans valeur. [87]

monsieur, ne l'oubliez pas, je vous prie... Votre ami assure que vous êtes généreux... Et vrai... j'ai bien gagné un petit pourboire!

— De quel ami parlez-vous ?

— Suffit; vous allez le voir... Laissez-moi vite vous installer.

Il introduisit Armand dans une chambre assez convenable et lui en remit la clef numérotée. Armand avait hâte d'en finir.

— Maintenant, dit-il, conduisez-moi vite auprès de M. Lecardeur.

— Ah ! le monsieur malade s'appelle Lecardeur ? Je n'en savais rien... Je croyais qu'il s'appelait comme le monsieur et la dame qui l'accompagnent et qui ont l'air d'être de sa famille.

— Quel est le nom de ce monsieur et de cette dame ?

— Ils sont inscrits à l'hôtel sous le nom de M. et de Mme Richard.

— Je ne connais pas... prenez garde, mon cher, de commettre une erreur !

— Non, non; c'est bien vous qu'attend le monsieur malade et vous allez voir...

Armand ne comprenait rien à ces mystères; mais il songeait toujours que la situation de Lecardeur imposait des précautions spéciales.

— Allons ! venez, poursuivit le garçon, j'irai jusqu'à sa porte avec vous.

(A suivre.)

Trottoirs publics.

Le conseil communal de Bulle met au concours la construction des trottoirs de la Grand'rue (côté de l'ombre), de la rue de la Promenade et du passage de l'Union. Le cahier des charges déposé au Bureau de Ville, où les soumissions devront être adressées, sous pli cacheté, d'ici au **vendredi 13 mars prochain**, à 6 heures du soir. [116] *Le Secrétaire communal.*

Mises d'immeubles.

Le **vendredi 13 mars prochain**, dès les 2 heures de l'après-midi, à l'auberge du St-Georges, à Gruyères, il sera exposé en vente aux enchères publiques les immeubles désignés sous les art. 1234, 1235, 1215, 1216 et 1217 du cadastre de Gruyères, soit le Parc, pré de 6 poses environ, avec grange, écurie et remise, et l'auberge du St-Georges. En cas d'insuccès des mises pour la vente, il sera procédé en même temps aux mises de la location desdits immeubles. Bulle, le 20 février 1891. Au nom de l'exposant : P. FAVRE, notaire. [106]

Hôtel-pension à vendre.

On offre à vendre, dans une des plus jolies contrées de la Gruyère, un hôtel-pension avec jardin et verger, à proximité du chemin de fer et de la route cantonale, ainsi que du télégraphe et des postes. Pour voir les immeubles et traiter, s'adresser au notaire FAVRE, à Bulle. [41]

Hôtel à vendre.

A vendre, pour cause de départ, l'hôtel du **Lion-d'Or**, à Bulle. Cet hôtel, entièrement réparé à neuf, avec un beau et grand café au rez-de-chaussée, est un des mieux placés de la ville. Les écuries et la grange en face de l'hôtel forment un bâtiment séparé. On céderait une partie du mobilier. Entrée à volonté. Conditions de paiement avantageuses. S'adresser à la propriétaire Mme Vve HAFREN, à Bulle. [98]

Concours de travaux.

Les travaux de terrassement-maçonnerie, charpenterie-menuiserie, couverture-ferblanterie, gyperie-peinture, serrurerie et vitrerie concernant la construction d'une nouvelle **maison d'école à Broc** sont mis au concours. Les divers maîtres d'état intentionnés de soumissionner pour le tout ou pour l'une ou l'autre des parties ci-dessus peuvent prendre connaissance des plans, avant-métrés et cahier des charges au bureau de F. CORMINBOEUF, architecte, à Bulle, d'ici jusqu'au 10 mars courant, à 6 heures du soir, date où toutes les soumissions devront être déposées. [125]

Vente d'immeubles.

Le **2 mars prochain**, à 2 heures après midi, au café de la Tour-de-Trême, les enfants Ecoffey mettront en vente, par voie de mises publiques, leur maison, avec deux jardins, située au centre du village et très bien construite. [69]

Au magasin sous le St-Michel, côté de la Promenade, Bulle.

A BAS PRIX : Un beau choix de **cotonne, toiles, étoffes** pour dames et messieurs, **chemises** en tous genres, **laines, cotons**, essuie-mains, serviettes. — Confection de lingerie sur commande. — Cravates, mercerie, blouses, mouchoirs et un **solde de marchandises** en dessous du prix de facture, telles qu'étoffes pour dames et messieurs, couronnes mortuaires, laines et cotons. *Pauline Sallin.* [55]

Actions de banques.

On désire acheter quelques actions de la **Banque populaire de la Glâne** à 101 fr., de la **Banque cantonale** à 600 fr., de la **Caisse hypothécaire** à 590 fr., payables comptant. Adresser les offres sous enveloppe fermée à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler**, à Fribourg, sous H 122 F. [110]

A VENDRE

Au milieu du village de Sâles, à proximité de la gare, un vaste **bâtiment**, complètement neuf, comprenant maison d'habitation, magasin, four et boulangerie. S'adresser au notaire FAVRE, à Bulle. [99]

ÉPARGNE SÉANCE MENSUELLE

le 1^{er} mars, à 10 1/2 h. [56]

Dépuratif Golliez

SIROP DE BROU DE NOIX FERRUGINEUX

préparé par **Fréd. Golliez**, pharmacien, à Morat. 16 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants : **Scrofule, rachitisme** chez les enfants, **débilité, humeurs et vices du sang, dartres, glandes, éruptions de la peau, feux au visage**, etc. Prescrit par de nombreux médecins; ce purgatif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût. **Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique** par excellence pour toutes les personnes **débiles, faibles, anémiques**. Pour éviter les contrefaçons, demander expressément le **Dépuratif Golliez** à la marque des deux palmiers. En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50, celui-ci suffit pour la cure d'un mois. — Dépôt dans toutes les pharmacies de Bulle et Fribourg; **ROBADEX**, à Romont. [739]

Beaux GROS SONS français

écailles. Semoules et farines **maïs** diverses. **Farines spéciales rondes** très avantageuses. **Froment pays comprimé** 1^{re} qualité. **Moitié supérieur** **Orges et avoines comprimées.** **Avoines blanches fourragères.** Sous la **Croix-Blanche**, à Bulle. *Prix très réduits.* [772]

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

BREVETÉ!!!
LE CIMENT UNIVERSEL
de Plüss-Stauffer

est incontestablement **sans rival** pour recoller tous les objets cassés, soit verre, porcelaine, vaisselle de table et de cuisine, pierre, marbre, métal, corne, bois, papier, carton, drap, cuir, etc., etc. Se vend en flacons de **65 cent.** et **1 fr.** Seul dépôt pour le district : Imprimerie de la *Gruyère*, à Bulle.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Attention!!! Toute personne doit faire un essai de notre pommade **Phénix** garantie pour faire croître et pousser les cheveux de dames et messieurs, ainsi que la barbe, supprimer les pellicules, arrêter la chute des cheveux, les empêcher de blanchir, prévenir la calvitie.

Pommade Phénix

Envoi contre espèces ou en remboursement. **Prix par boîte Fr. 1.50 et 3.—** — on cherche des dépositaires — Seul représentant pour la Suisse. **Ed. WIRZ**, 66, Rue des Jardins Bâle.

A louer :

Le joli **domaine** précédemment la propriété des enfants **AYER**, au village de Riaz, de la contenance de passé onze poses. Les mises auront lieu à la **Maison de Ville** de Riaz, le **vendredi 6 mars prochain**, de 2 à 4 heures du soir, sous de favorables conditions. — S'adresser au notaire **MENORD**, à Bulle. [104]

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ
PRÉPARATION INSTANTANÉE

A. DEMIERRE
médecin-chirurgien-dentiste
à BULLE
sera à **Château-d'Œx** les 6 et 7 mars.

On demande un bon **ouvrier cylindreur.**
S'adresser au **Café de la Paix**, à Fribourg. (H204F) [121]

A VENDRE

Environ trente mille pieds de **foin et regain**, première qualité. Vaste écurie. S'adresser à **M. GILLARD**, entrepreneur, à Bulle. [741]

SUCRE DE MALT
DR. WANDER
NOMBREUX DIPLOMES ET MÉDAILLES

Chaque pastille, dans la forme ci-dessus, doit porter le nom du fabricant.

MEILLEURE COMBINAISON D'ÉPARGNE

Obligations à primes du **Crédit foncier** de France, communales et foncières, emprunts 1853 et 1879, 6 tirages par an. Grandes primes : 100,000, 50,000, 40,000 fr., etc., etc. — Obligations de la ville de Paris et mandats de quote-part de l'Union des Banques, avec 44 tirages par an; primes : 440,000, 300,000 fr. Pour souscrire, s'adresser à **Fr. ROMANENS**, représentant, à Marsens (Fribourg). Timbre pour réponse. [117]

A vendre :

Un grand **potager** à 4 trous. On pourrait l'échanger contre du bois de toute espèce. S'adresser à **Joseph GEISENHOF**, proche de la laiterie de Bulle. Le même offre à vendre un **char à bras** avec pont. [111]

Timbres caoutchouc
Philippe JOLLIET, typographe, Bulle. [126]

On demande

un second **fromager** pour la France. — S'adresser à **Adrien SUDAN**, maître fromager, à Ussigy (Saône-et-Loire). [118]

A VENDRE

à la scierie **MOURA**, en ville, de gros et bons **lagots d'écorce**, à 11 fr. le cent. [119]

A vendre :

4000 pieds de **carrosses**, chez **Grégoire JAQUET**, à Vuadens. [120]

A vendre :

Un **char à pont** sur ressorts avec échelles à faner et couvert. S'adresser au bureau du journal. [114]

A louer :

Chez **Louis Desbiolles**, à Bulle, un **appartement** au second étage. [693]

A LOUER

Pour le mois d'avril prochain, 2 chambres contiguës confortablement meublées et situées au levant et au midi. S'adresser au magasin **Remy & Cie**. [35]

A louer :

Pour le 1^{er} avril, à des personnes tranquilles, à la **Toulaz**, un joli **logement**, composé de deux chambres, belle cuisine, caveau, avec jardin. S'adresser à **Mme SUDAN-BLANC**, Bulle. [76]

A LOUER

pour entrer de suite, une jolie **boulangerie**, avec magasin d'**épicerie** et **mercerie**, bien située au centre du village, avec nombreuse clientèle. S'adresser au bureau du journal. [95]

A LOUER

Une belle **chambre** meublée. S'adresser au bureau du journal. [643]

TOUT ÉLOGE EST SUPERFLU, EN PRÉSENCE
des succès constants obtenus depuis plus de 25 ans, dans le traitement de **GOUTTE, RHUMATISMES, Névralgies et Douleurs de toute nature**, avec le véritable

PAIN-ÉPPELLER
à LANGRÈS

C'est pourquoi nous nous bornons à rappeler, que le produit authentique est toujours revêtu de la marque **Angers**. Le **Pain-Épeller** se vend dans la plupart des pharmacies. Le flacon 1 fr. et 2 frs. — **F. AD. RICHTER & Cie**, Olten (Suisse), Rud.-stadt, New-York, 310 Broadway, Londres E.C.

A VENDRE

en mises publiques, à l'auberge du **Mouton**, à **Avry-devant-Pont**, **lundi 16 mars 1891**, dès 2 heures après midi, savoir :

1^o Les droits d'investiture que le **Crédit foncier fribourgeois**, à Bulle, possède sur les immeubles ayant appartenu à feu **Alexandre Progin** et sis rière les communes d'Avry-devant-Pont et de Villars-d'Avry, consistant en un domaine d'environ 52 poses, avec habitation, granges, écuries, manège, etc., lieux dits : **Sus-Pin, Le Vèruz, Les Gabriettes, Les Poses, Le verger En-la-Sauge, A la Perreyre, Derrey-la-Crey**.
2^o En cas d'insuccès de la vente desdits droits, ces immeubles seront exposés à bail, pour une durée de trois ans.
3^o Le même jour, à la même heure, au même établissement à **Avry-devant-Pont**, il sera exposé à vendre les droits d'investiture que le **Crédit foncier fribourgeois** possède sur les art. 383na, 388c, 388bb, 379, 388a, 389, **Pasquier-du-Bois** et **Sur-Charmont**, comprenant habitation, grange, écurie, bûcher, pré de 4 1/2 poses et bois de 51 perches, le tout sis rière **Avry-devant-Pont**, ayant appartenu à **Michel Bossens**.
En cas d'insuccès, ces immeubles seront exposés à bail, par année.
4^o Le même jour, dès 9 heures du matin, au **Mouton**, à **Avry-devant-Pont**, il sera vendu en mises publiques, en bloc ou par lots, au gré des miseurs, environ **25,000 pieds de foin et regain**.
Pour voir les immeubles et les fourrages, s'adresser aux locataires actuels des immeubles.

Pour le **Crédit foncier** : **A. DAVET**, procureur. [126]

A louer :

Un **appartement** de 3 chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser à **Jean ANDREY**, près de la ville. [112]

A VENDRE

Un bon **char à bras** tout neuf, pouvant se démonter. S'adresser au bureau du journal. [122]

LACTINA Suisse PRÉPARÉ par **A. PANGHAUD** VEVEY

ALIMENT POUR VEUX
Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à 3 centimes le litre.
PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG.
PRIX 0.65 LE KILOG.
Dépôt chez **AUG. BARRAS**, à Bulle. [127]

Bulle. — **Emile Lenz**, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la Suisse : 1 an, 6 mois, 3 mois.
Étranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.; 3 mois, 3 fr. — payables d'avance.
Prix du numéro : 5 centimes.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Conseil fédéral. — vendredi matin les membres de la Confédération suisse. Il a élu MM. le **des Grisons**; **Bürkli**, et **Künzli**, d'Argovie.

Pensions de retraite. — l'important organe de la Confédération suisse. L'amélioration de nos lois, est un des nos premiers devoirs. Il est de notre temps ; il est de notre devoir de rester en arrière et de ne pas laisser le sort de ceux qui le sont.

Tribunal fédéral. — noncé récemment, de la Confédération suisse. Lesquelles réclamaient la ligne Zurich-Olten. Le Tribunal fédéral a condamné la Confédération à payer les frais du procès.

Fête fédérale. — pour la médaille officielle présentée par la Confédération suisse. La médaille porte un bon vol de la prairie. Quatre-Cantons, et de la gauche un flamme de lauriers, sur

FEUILLETON
LE SECRET
ÉLÉ

Armand ne jugea pas et suivit le garçon d'hôtel conduisit, à travers un dans une partie écartée devant une porte au fond moment.
— Je crois qu'il est sans doute encore... Ma f La clef était à la porte le voyageur.
La chambre était vaste ces des anciennes maisons suranné, ne manquait pas était couché, soutenu par taille, qui avait l'aspect de yeux noirs faisaient resso